

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : à :	01 Septembre 2022 9h30
Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
Présents :	MM. CERRAJERO Luc, BRINON Denis, COLAS Patrice (UNECATEF), et BOUDEBZA Farid
Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
Excusés :	MM. MONOT Jérôme (DTR), RIDIRA Baptiste (U2C2F), CROZE Fabien

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal du 21/07/2022

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

L'ordre du jour est abordé :

I. INFORMATIONS GENERALES

Après validation du dernier Procès-Verbal, le Président de la commission reprécise, le rôle et les missions de la Commission Régionale du Statut de l'Educateur.

Également, un point succinct est fait sur les premières réunions de rentrée du 20 et 27 Aout 2022 avec respectivement la présence des clubs Nationaux puis les clubs de Régional 1, U18R1 et U18R2.

Le Président, évoque la prochaine Réunion de rentrée du 3 Septembre relative aux compétitions régionales jeunes.

Le Secrétaire de la Direction Technique fait également un bref retour sur le rassemblement de l'Equipe Technique Régionale qui s'est déroulé le 30 et 31 Aout dernier.

Rappel général

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraineur doit détenir un diplôme minimum. Le titulaire d'un diplôme supérieur, au sens de l'article 2, à celui exigé, peut répondre à l'obligation d'encadrement de l'équipe dans les conditions énumérées ci-dessous.

L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe.

A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il :

- 1°- est présent sur le banc de touche,
- 2°- donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,
- 3°- répond aux obligations médiatiques (Presse et site internet...)

Article 14 - Présence sur le banc de touche

A l'issue de la procédure de désignation, les éducateurs ou entraineurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe de la Ligue), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

II. BANC DE TOUCHE

Avenants de modification :

BOUDAOUD Mehdi – DEOLS FC – Validation de l'avenant de modification **LINDE Mickael** – EGC TOUVENT CHATEAUROUX – En attente d'explications complémentaires

Avenants de résiliation

DUMON Igor – VIERZON F.C – Validation de l'avenant de résiliation **BELLENOUE Dylan** – CA ST LAURENT NOUAN – Validation de l'avenant de résiliation **DUPUIS Romain** – F.C ST DOULCHARD – Validation de l'avenant de résiliation **GUERRIER Corentin** – ES VILLEBAROU – Validation de l'avenant de résiliation **MUNSCHY Christophe** – ST GEORGES DESCARTES – Validation de l'avenant de résiliation

III. COURRIERS CLUBS:

US DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN:

Par suite du mail reçu de la part du club de l'US DAMMARIE BOIS GUESLIN en date du 30 Aout 2022, adressant une demande à la CRSE, pour obtenir des renseignements quant au remplacement de M. Jean-Christophe RAPHAEL, en arrêt de travail par suite d'une grosse blessure.

Par proposition de la CRSE,

Décide et souhaite que le club nomme un remplaçant qui soit en conformité avec le Statut de l'Educateur et l'obligation de diplôme en R3.

De plus, la commission souhaite faire un point d'étape à la date du 10 Septembre correspondant à la fin de l'arrêt de travail de l'éducateur mentionné en début de saison.

IV. RAPPEL DÉROGATIONS

Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :

- a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.
- c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :
- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :
- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

FC GATINE CHOISILLES

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football, concernant le banc de touche U18R2 du club du FC GATINE CHOISILLES pour M. NIEULIANDT Stéphane avec licence « Educateur Fédéral » - CFF2 ayant fait monter l'équipe.

Cette confirmation sera effective lorsque M. NIEULANDT Stéphane sera inscrit à la certification du CFF3.

ES BOURGES MOULON

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football, concernant le banc de touche Seniors Régional 3 du club de l'ES BOURGES MOULON pour M. EL ASRI Wahib avec licence « Educateur Fédéral » - CFF3 ayant fait monter l'équipe. La commission, invite M. EL ASRI Wahib à poursuivre sa formation, en l'orientant vers le BMF lors de la saison 2023-2024.

FC DROUAIS

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football, concernant le banc de touche National 3 du club du FC DROUAIS pour M. MAURICE Gwenaël avec licence « Technique Régionale » - ayant fait monter l'équipe.

La commission, précise que M. MAURICE Gwénael, est à jour de sa Formation Professionnelle Continue. La Commission rajoute, de lui faire parvenir l'avenant de contrat de M. MAURICE Gwenaël afin de mettre à jour son dossier administratif.

V. FORMATION CONTINUE (recyclage)

Les inscriptions se font sur le site de la Ligue dans la rubrique « Formations – Inscriptions – Formations continues ».

N°1: Les défenseurs (22 et 23 Aout 2022)

N°2: Vidéo et outils numériques (27 et 28 Octobre 2022)

N°3: Optimisation de la performance (3 et 4 Novembre 2022)

N°4: Préformation (14 et 15 Novembre 2022)

N°5: Responsable Sections Sportive Scolaire (16 Novembre 2022)

N°6: Responsable Technique Club (19 et 20 Décembre 2022)

N°7 : Spécifique Attaquants/Gardien de but (03 et 04 Février 2023)

N°8: Préparation Physique (23 et 24 Février 2023)

N°9: Responsable Technique Club (10 et 11 Mars 2023)

N°10: Futsal (27 et 28 Avril 2023)

VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »

Rappel pour les licences éducateurs :

- Le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons pour tous les éducateurs (en fonction des réponses à l'auto-questionnaire médical).
- L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour les éducateurs sous convention bénévole.
- a. <u>La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale »</u> de :

BRUNEL FABRICE - A.S. Chapelloise

PERROT CYRIL - A.S. Chapelloise

COUILLARD DIDIER - A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTR

SOLDINI ANTONY - A.S. St. Germain Du Puy

THELINEAU JEAN LOUIS - A.S. St. Germain Du Puy

ALVES ALINE - Bourges Foot 18

HAMOUDI RAIAN - Bourges Foot 18

HUBERT NATACHA - Bourges Foot 18

ROSE ANTOINETTE LUDOVIC - Bourges Foot 18

SEGURA GILBERT - Bourges Foot 18

PERREAU ANTHONY - C.S. Vignoux S/Barangeon

BONNIN VINCENT - Ent.S. Justices Bourges

MENARD YANN - Ent.S. Trouy

ONAPOY GUILLAUME - F.C. Fussy St Martin Vignoux

CARON ANTHONY - Gazelec S. Bourges

PAQUET LOUIS - Gazelec S. Bourges

RICOU ALEXANDRE - Gazelec S. Bourges

THIAULT CEDRIC - Gazelec S. Bourges

JALLERAT GUILLAUME - O. Portugais Mehun S/Yevre

BORDEREAU ADRIEN - U.S. St. Florent S/Cher

SAMSON PATRICK - U.S. St. Florent S/Cher

SAMPSON MARVIN - U.S.A. Lury S/ Arnon - Mereau

KHECHIM ADEL - Vierzon F. C.

MANE YAKHOUBA - Vierzon F. C.

MARCHAL JOEL - Vierzon F. C.

TAUZIN RENAUD - Vierzon F. C.

TSIOMO TSIOMO CHANCEL - Vierzon F. C.

GARY DIAFARA - Am. De Luce Football

PLET MAXIME - Am.S. Nogent Le Rotrou

DIARD NATHALIE - C'chartres Football

GAUVAIN GEOFFREY - C'chartres Football

JOULIN ARTHUR - C'chartres Football

LONG GUILLAUME - C'chartres Football

MARAIS MAELLE - C'chartres Football

SECK OUSMANE - C'chartres Football

SOUKOUNA BOUYAGUI - C'chartres Football

TOURNE FRANCOIS - C'chartres Football

DIMBAMBU THEOPHILE - C.S. Mainvilliers Football

MANGER SOIZIC - C.S. Mainvilliers Football

GIRAUD JONATHAN - Ctre Educ. Phys. La Ferte Vidame

BAILLY GUILLAUME - Dammarie Foot Bois Gueslin

MONNIER ALEXANDRE - Dammarie Foot Bois Gueslin

RAPHAEL JEAN CHRISTOPHE - Dammarie Foot Bois Gueslin

PILLON BASTIAN - Ent.S. Maintenon Pierres F.

MARTIN THIBAUT - F.C. Drouais Dreux

MAURICE GWENAEL - F.C. Drouais Dreux

GUILLET ALEXANDRE - F.C. St. Georges S/Eure

LELIEVRE AXEL - Luisant A.C.

BOURGAULT LUDOWIC - O.C. Chateaudun

LE CORRE QUENTIN - Racing Club Bû Abondant

KAIHA JULIEN - U.S. Cloyes Droue

DENORMANDIE THOMAS - Ecole Et Club De Football Bouzanne Vallée Noire

THOUVIGNON PATRICK - Ent. G.C. Touvent Chateauroux

GAUTRON FRANCIS - F.C. Deolois Deols

LEGERON CEDRIC - F.C. Deolois Deols

PHILIPPON THOMAS - F.C. Deolois Deols

ESTEVE JEAMS - F.C. Diors

GERBAUD ALICIA - Fc Valp 36

AUBARD CYRILLE - La Berrichonne De Chateauroux

BERTHELOT FREDERIC - La Berrichonne De Chateauroux

DUMAS YANNICK - La Berrichonne De Chateauroux

LE STRAT YANN - Sp.C. Segry

GRIZONNET REMI - U. S. Argenton Le Pechereau

BELLAMY JEREMY - U.S. Aigurande

PRADEAU ANTHONY - U.S. Aigurande

DETERNE YANNICK - U.S. La Chatre

GODIARD PASCAL - U.S. La Chatre

AHANDOUR MOUNIR - U.S. Le Blanc

GOUAULT ROMAIN - U.S. Le Blanc

ALLAL HOCINE - U.S. Le Poinconnet

DELALANDE HUGO - U.S. Le Poinconnet

GHAMMIT NABIL - U.S. Le Poinconnet

GRANGE FRANCIS - U.S. Le Poinconnet

GABORIT GATIEN - U.S. Montgivray

HEMERY DOMINIQUE - U.S. Montgivray

POULIN FREDERIC - U.S. Montgivray

BENARD ARTHUR - U.S. Reuilly

GIRARD LUKA - A. Football Bouchardais

JAVELOT JEREMY - A. Football Bouchardais

PERRAULT BERTRAND - A.S. Chanceaux S/Choisille

HERVE JEAN FRANCOIS - A.S. Pays De Racan Neuvy Le Roi

DIAKHABY MUSTAPHA - Acp Tours

MEDJAHED KADER - Acp Tours

VANDENPLAS ALEXIS - Acp Tours

BANTITI MEHDI - Avoine Olympique Chinon Cinais

BEAUSSE TRISTAN - Avoine Olympique Chinon Cinais

FERREIRA MIKAEL - Avoine Olympique Chinon Cinais

HAURANT JEAN - Avoine Olympique Chinon Cinais

BOUQUET DORIAN - Chambray F.C.

ASKAR SMAIL - Et. Bleue St. Cyr S/Loire

GARANGER QUENTIN - Et. Bleue St. Cyr S/Loire

HAKAOUI IBRAHIM - Et. Bleue St. Cyr S/Loire

LAPORAL LEWIS - Et. Bleue St. Cyr S/Loire

OUABI LOUTFI - Et. Bleue St. Cyr S/Loire

VERRIERE MORGAN - Et. Bleue St. Cyr S/Loire

RAMSEYER DANIEL - Et.S. La Chapelle S/Loire

TAHRI ZAKARIA - F. C. De Montlouis

DAOUDA CHARLES - F.C. De L'ouest Tourangeau 37

ETTA ARREY VALENTINE - F.C. De L'ouest Tourangeau 37

MORMONT VALENTIN - F.C. De L'ouest Tourangeau 37

VAYE CORENTIN - F.C. De L'ouest Tourangeau 37

LIMOUSIN HERVE - F.C. Gatine Choisilles

CAILLET JONATHAN - F.C. Val De Cher 37

LAVIGNE ARNAUD - F.C. Val De Cher 37

NEUVILLE FREDERIC - Football Choisille Lamembrolle Mettray

THOMIN REGIS - Football Club Pays Langeaisien

IMAMAGIC ZANIN - Joue Les Tours F.C. Touraine

RAIMBAULT ANTOINE - Le Richelais Foot

MARAFFON KEVIN - Loches A.C.

BEAUVILLAIN FABRICE - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille

ROCHOUX STEPHANE - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille

GARDEAU FRANCK - Tours F.C.

GEREZ MIGUEL - Tours F.C.

GOUGEON MARVIN - Tours F.C.

LEJEUNE YOAN - Tours F.C.

PERON ANTOINE - Tours F.C.

POUCAN BENJAMIN - Tours F.C.

CHEVALIER GUILLAUME - U.S. Antogny Le Tillac

POURRET DOMINIQUE - U.S. Renaudine F.

LE BIHAN LUDOVIC - U.S. St. Pierre Des Corps

BELLAGRA OMAR - A.F.C. Blois 1995

KABA RAFAN - A.F.C. Blois 1995

MOREAU JANY - A.S. Chouzy-Onzain

DUBOIS MARINA - A.S. Contres

DEBORD STEPHEN - A.S. Nouan-Lamotte

PIWOWARCZYK CEDRIC - A.S. Soings En Sologne

OUZAID BENSALEM - A.S.L. Orchaise

PINSARD THOMAS - A.Sp.J. La Chaussee St Victor

DENIAU JOSE - Athletic Club De Chambord

CORBIN JASON - Av. St. Amand Longpre

FESNEAU MAXENCE - Av. St. Amand Longpre

CREUZET PIERRE - Blois F. 41

DELAGE NATHAN - Blois F. 41

DOLLEANS ROMAIN - Blois F. 41

FERNANDES SAMANTHA - Blois F. 41

FERTASSI NASSIM - Blois F. 41

LENOIR CORENTIN - Blois F. 41

OUELLETTE NICOLAS - Blois F. 41

PAUL SEBASTIEN - Blois F. 41

RELANGE THIBAULT - Blois F. 41

SLITI KEVIN - Blois F. 41

BAUDOIN BRUNO - C.Am. Montrichard

BESNARD MATTHIEU - C.Am. Montrichard

CAZEAUX GEORGES - Cher Sologne Football

RHANEM AZOZ - Cher Sologne Football

LOUIS NICOLAS - Diables Rouges Selles St Denis

KIAKU YOURI - Et.S. Villebarou

BARRE BENOIT - Sologne Olympique Romorantin

MARGUERAY BENOIT - Sologne Olympique Romorantin

SOUYEUX REMI - Sologne Olympique Romorantin

GUILLONNEAU ERIC - Sp.C. Vouzon

NAMDE NOUBARASSEM - U.S. Chitenay Cellettes

MEIARIN DIT MEORINI VINCENT - U.S. Mer

BOUSSELY MEHDI - U.S. Vendome

GRILLON BENOIT - U.S. Vendome

JULLICH REMY - U.S. Vendome

VANNIER JEAN GUILLAUME - U.S. Vendome

GARNIER ANTHONY - Union Sportive Petite Beauce

GRELIER MORGAN - Vineuil Sp.

LAVECHIN FABIEN - Vineuil Sp.

ALLIOT BAPTISTE - C.A. Pithiviers

OUTALHA NABIL - C.A. Pithiviers

N'DENGA MATTHIEU - C.S. Municipal Sully S/Loire

LEVY MARC - Cerc.Ml Post.Scol.J Ferry Fleury

NGIKAMA DONOVAN - Cerc.Ml Post.Scol.J Ferry Fleury

OUAGOULLA MOHAMED - Cerc.Ml Post.Scol.J Ferry Fleury

TALAGRAND ROBIN - Cerc.Ml Post.Scol.J Ferry Fleury

HADBI KAMEL - Ent.S. Gatinaise Ferrieres

DEVAUX JOAN - F.C. MI Ingre

ELAZOUZI NESRINE - F.C. MI Ingre

BENOIST JONATHAN - F.C.O. St. Jean De La Ruelle

BOUCHECHE KARIM - F.C.O. St. Jean De La Ruelle

ENNADI MOHAMMED - J3 Sp. Amilly

FERHI FARID - J3 Sp. Amilly

BOUVET THEO - Neuville Sp.

MOUDILOU RICK - Neuville Sp.

ROBERT NICOLAS - R.C. Bouzy Les Bordes

NGOUA NGOUA NJEUTCHA JEAN MARIE - S. C. Malesherbois Football

CHOLET ALEXIS - St. Pryve St Hilaire F.C.

FAUDUET GREGORY - St. Pryve St Hilaire F.C.

POUSSE BAPTISTE - St. Pryve St Hilaire F.C.

GAUYA REGIS - Ste Mle O.C. St. Jean Braye

LEBLANC THEO - Ste Mle O.C. St. Jean Braye

LUCEREAU STEVENS - Ste Mle O.C. St. Jean Braye

PELLE STEPHANE - Ste Mle O.C. St. Jean Braye

KAYA FARUK - U. Portugaise Sociale S. Orleans

BOUARA WILLY - U. S. Orleans Loiret Football

CATENA LUCA - U. S. Orleans Loiret Football

DARCY BENOIT - U. S. Orleans Loiret Football

LAGRAGUI REDWAN - U. S. Orleans Loiret Football

PETAT NINA - U. S. Orleans Loiret Football

PONROY ANTOINE - U. S. Orleans Loiret Football

CSEKE JEAN CHRISTOPHE - U.S. Dampierre En Burly
DOMINIQUE TANGUY - U.S. Mle Olivet
FOURAGE BENJAMIN - U.S. Mle Olivet
ANTONIO RICARDO - U.S. Municipale Montargis Football
OZDEMIR FATMA - U.S. Municipale Montargis Football
CELIK ABDULRAHIM - U.S. Municipale Saran
LORY SEBASTIEN - U.S. Municipale Saran
RIOLET JULIEN - U.S. Municipale Saran
TUCCIO ROBIN - U.S. Municipale Saran
ZANUTTO CYRILLE - U.S. Municipale Saran

Afin de connaitre la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » 🗲 « Liste » de Fooclubs .

b. <u>La Commission donne un avis défavorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale »</u> de :

Néant

VI. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE

- Jeudi 8 Septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission LORENZO Antonio Le Secrétaire de séance BRINON Denis

PUBLIÉ LE 29/07/2022